

Rentrée : Un plan de « continuité pédagogique »

5-7 minutes

Une semaine après la circulaire de rentrée, qui ne prévoit qu'un retour à la normale, le ministère publie un « plan de continuité pédagogique » dans le cas du retour important de la pandémie. Il prévoit d'intégrer le suivi à distance et la participation à des ateliers thématiques dans les emplois du temps des enseignants sans qu'on sache trop comment concrètement ce sera possible. L'expression « continuité pédagogique » n'empêche pas ce plan d'être peu concret, de ne pas traiter par exemple de l'évaluation ou de l'abond de nouvelles notions dans les enseignements. Et il paraît bien tard...

Accueillir le maximum d'élèves



Publier la circulaire de rentrée un 10 juillet posait déjà des problèmes. Mais mettre en ligne une semaine plus tard, et sous une forme qui n'est pas administrative, sa suite ça fait vraiment tard !

La circulaire de rentrée ne prévoit qu'une situation où la transmission du virus serait sous contrôle. Le « plan de continuité pédagogique » aborde enfin la possibilité d'un retour à une phase active de l'épidémie. Il prévoit deux scénarios : application de règles sanitaires plus strictes limitant les capacités d'accueil des élèves et fermeture des écoles, collèges et lycée sur une zone géographique déterminée.

Ces deux scénarios partent d'un principe : accueillir le plus d'élèves

possible en présentiel « avec un nombre de jours d'enseignement en présentiel le plus élevé possible ». Par suite, le plan réaffirme le principe de la présence obligatoire des élèves dans les classes. Il n'y aura plus de libre appréciation des parents.

Dans l'hypothèse de règles sanitaires plus strictes limitant le nombre d'élèves dans les écoles et établissements, « tous les élèves doivent avoir accès à des cours en présentiel chaque semaine même si cette période peut ne pas correspondre à l'ensemble du temps scolaire ». Le plan donne des exemples de roulements qui, cette fois, tiennent compte du nombre réel d'élèves et donc organisent le roulement avec trois groupes d'élèves pour une classe. Par contre ce roulement augmente le besoin en nettoyage. A noter que le collège a été oublié. La contrainte de la présence de tous les élèves chaque semaine complique sérieusement les emplois du temps et augmentera probablement le nettoyage des classes et donc les possibilités réelles d'accueil. On sent qu'elle est imposée par peur de la perte de vue d'une partie des élèves.

Des obligations floues

A nouveau tout repose sur les directeurs et chefs d'établissement. Il leur est demandé de préparer la vérification des coordonnées (téléphone, mail) des parents, de détecter les profs fragiles et de faire le suivi précis de l'absentéisme des élèves dès le premier jour. Sur ce plan l'expérience de mars 2020 a servi à quelque chose.

Par contre demander au médecin de prévention de l'éducation nationale d'évaluer la compatibilité de l'état de santé des enseignants avec les conditions de travail locales afin de proposer des aménagements de poste éventuels, est tout à fait irréaliste au regard du réseau médical de l'Education nationale. Concrètement cette mesure aboutira à mettre en danger des enseignants si elle est appliquée.

Les obligations des personnels restent un peu dans le flou. « Suivi du travail des élèves hors temps de classe assuré par des enseignants volontaires en HSE ou en complément de service, et/ou par des AED ou des professeurs documentalistes et/ou des remplaçants », dit le plan. Mais il ajoute aussi : « intégration de ce suivi dans les emplois du temps des enseignants ; participation des enseignants et des personnels impliqués (AED, ...) à des ateliers

thématiques, organisés en fonction de leur disponibilité et de celle des locaux (préparation des élèves à l'organisation de leur travail dans le cadre spécifique de l'alternance, identification des besoins des élèves et préparation des réponses pédagogiques à y apporter) ».

Le plan invite les académies à constituer « un pool d'équipements informatiques mobiles homogènes (mêmes ordinateurs et applications) pour prêt aux élèves et professeurs pour l'enseignement à distance, sans qu'on sache bien d'où viendraient ces matériels. Les ordinateurs des établissements et des écoles appartiennent aux collectivités locales et non à l'éducation nationale. Et cela ne résout pas la question des accès Internet.

La pédagogie très peu abordée

Le seul aspect pédagogique vraiment traité est celui de l'aménagement des salles de classe, ce qui nous vaut de nouveaux dessins pour faire entrer le maximum d'élèves dans des salles de classe de 60m², ce qui est rarement la taille réelle des salles.

Les questions pédagogiques sont donc très peu abordées dans le plan. Tout au plus sait-on que « les travaux donnés dans le cadre de l'enseignement à distance devront rester proportionnés ».

Rien n'est dit sur les activités extra-muros, l'utilisation du matériel scolaire, les modes d'évaluation, le maintien des grilles horaires ou pas. Rien sur le soutien qui pourrait être accordé aux établissements d'éducation prioritaire. Rien sur le renforcement des compétences des enseignants pour l'enseignement à distance, sur la constitution de groupes d'entraide.

Ce « plan de continuité » n'aborde pas les questions concrètes qui vont se poser aux enseignants. Il aborde la continuité pédagogique sous le seul angle systémique et ne constitue pas une réelle aide pour les personnels.

François Jarraud

[Le plan de continuité](#)

[Par comparaison le plan belge publié le 24 juin](#)